



Montréal, le 22 février 2019

**À TOUS LES DIRECTEURS GÉNÉRAUX
ET/OU RESPONSABLE DU SECTEUR DES GRAINS**

Objet : Surcharge de carburant (Semaine du 04 mars 2019)

Bonjour,

Veillez être avisé par la présente que les taux de transport par camion seront majorés de **24.0%** à compter de **lundi 04 mars 2019**.

Cet ajustement pourra et sera modifié **à la hausse** ou **à la baisse** de façon hebdomadaire selon le prix du baril de pétrole, et de l'indice du FCA « Freight Carriers Association of Canada ». Pour l'instant, il s'applique seulement aux nouveaux contrats « livrés » qui seront négociés après le **04 mars 2019**, les anciens contrats restent pour l'instant inchangés.

Nous regrettons les inconvénients que ces changements peuvent entraîner et nous vous prions d'agréer, nos meilleures salutations.

Marie-Josée Landry

Superviseur a la logistique

Secteur des grains | www.reseaugrains.com

Téléphone : 514-384-6450 poste 3702